

## **Subvention à l'Office Public d'HLM du Doubs pour la réalisation d'une Maison de Réinsertion et d'Arts Martiaux rue de Bruxelles à Besançon - Versement d'un acompte**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** La Ville de Besançon s'est engagée à soutenir le projet de réalisation d'une Maison de Réinsertion et d'Arts Martiaux rue de Bruxelles à Besançon, par le biais d'une subvention d'un montant total de 270 000 F. Ces locaux devraient permettre d'accueillir dans de bonnes conditions, les adeptes des arts martiaux.

Les crédits inscrits au chapitre 92.40/ 6572.99003.20300 seront transférés au chapitre 92.40/65717.99003.20300 pour régler la dépense ci-dessus.

L'Office Public d'HLM du Doubs, chargé de la réalisation de ces locaux, a sollicité un acompte compte tenu de l'avancement des travaux.

Sur proposition de la Commission des Sports, réunie le 26 août 1999, un acompte d'un montant de 135 000 F représentant 50 % de la subvention totale pourrait lui être alloué.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ces propositions. En cas d'accord, la dépense sera prélevée sur l'imputation budgétaire 92.40.65717.99003 code service 20300.

Sur avis favorable de la Commission du Budget et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 27 septembre 1999.*